



INFORMATIONS MUNICIPALES

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE

DE

CAJARC



Code Postal : 46160

Téléphone 05 65 40 65 20

Télécopie 05 65 40 39 05

n° 1/2009

avril

Réalisation

Jacques Borzo,
Martine Balat,
David Blanc,
Jacques Calmels,
Marie-Hélène Fizames,
François Martinez,
Roger Peligry

Le mot du Maire

La crise économique n'a pas eu, pour le moment, de répercussions sur les aides sollicitées auprès des différentes Collectivités et des Services de l'Etat.

La Dotation Globale d'Equipeement demandée pour la réhabilitation de la Mairie vient de nous être accordée, soit 35 % de l'investissement total.

Avec l'aide attendue de la Région, c'est environ 50 % de subventions que nous devrions obtenir sur cette réhabilitation.

Le projet d'extension du Foyer-Logements avance à grands pas et nous serons bientôt en mesure de présenter à la DDASS et au Conseil Général le dossier complet pour validation. Dès que celui-ci sera finalisé, une réunion publique sera organisée à la salle des fêtes afin de présenter le projet à la population et d'expliquer les retombées sociales et économiques importantes qu'apportera ce nouvel Etablissement à Cajarc.

Bien Cordialement.

Jacques Borzo

Les Services de la Mairie ont été transférés :

avant les travaux de réhabilitation prévus prochainement, les services de la Mairie ont été transférés à l'ancien bâtiment de la DDE, Place du Foirail où les permanences du samedi matin de 10h à 12h y sont assurées. Seules les réunions du Conseil Municipal et les mariages continuent de se dérouler dans la salle située entrée Place de l'Eglise ■

La station d'enregistrement pour passeport

fonctionne depuis le 7 avril : le bureau, ouvert aux horaires de la Mairie, est également situé Place du Foirail, dans les locaux de l'ancienne DDE ■

Le réseau de chaleur au bois

a été inauguré le 7 mars en présence des autorités régionales, départementales, des élus locaux et des bénéficiaires cajarcois de ce nouveau mode de chauffage.

Quelques élus de communes voisines ayant en projet une telle réalisation se sont joints à ce moment.

Le 27 mars l'équipe municipale a accueilli pour une visite de la chaufferie des élus du Tarn et Garonne ■

Les travaux en cours

Cajarc : aménagement du parvis de la Mairie (suite de l'opération "cœur de village" subventionnée à 80 % par la Communauté de Communes).

Fin des travaux prévue courant mai.

Gaillac : réhabilitation de l'ancienne école : salle de réunion / logement destiné à la location*. Dissimulation des réseaux téléphoniques et d'éclairage public et Rénovation et amélioration de l'éclairage public / création d'un parking d'une quinzaine de places aux abords du cimetière ■



Une vue des travaux

Un terrain de boules ouvert à tous va prochainement être aménagé Place Françoise Sagan par les Services communaux.

Quelques chiffres pour 2009

Les taxes communales : taxe d'habitation : 7,45 % / taxe foncière bâti : 11,42 % / taxe foncière non bâti : taux inchangé – soit une augmentation moyenne de 2 % attendue sur la recette fiscale de la commune.

Les tarifs communaux : seuls subissent une légère hausse les prestations du gîte, les taxes d'occupation du domaine public et la taxe d'amarrage des bateaux.

Le total des subventions allouées aux Associations cajarcoises s'élève à 45 000 € (dont 19 200 € attribués aux "Colin Maillard").

Afin de mesurer les investissements, l'ensemble du Conseil Municipal a pris la décision de ne pas réaliser cette année l'extension du gymnase.

L'Ecole Maternelle

Depuis la rencontre, le 8 janvier 2009, avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale qui nous annonçait le risque de fermeture d'une classe à l'école maternelle pour manque d'effectifs - l'Education Nationale ne tenant plus compte des enfants de 2 ans -, nous avons mené plusieurs actions, aidés de M. Jean-Jacque Raffy Conseiller Général :

- × Rencontres des parents qui occupaient l'école,
- × Manifestations sur le tour de ville,
- × Conférences de presse,
- × Soirée-débat sur l'avenir de notre école maternelle,
- × Réunion avec Mme la Préfète,
- × Deux réunions avec M. l'Inspecteur d'Académie à Cahors.

De plus, à cause de nouvelles modalités, la classe "passerelle" ne peut plus être assurée avec la collaboration de l'Association Les Colin Maillard.

Le 9 mars, l'Inspection Académique nous informait de la fermeture de ce poste. Cependant, suite à nos différentes interventions, elle nous propose, à titre expérimental et transitoire, pour l'année 2009-2010 (en attendant de nouvelles orientations de l'Etat), un demi poste d'enseignant pour assurer l'accueil et la préscolarisation des 2-3 ans. Cette nouvelle structure sera à mettre en place par un partenariat entre la commune de Cajarc, l'Education Nationale, la CAF, la PMI et les Colin Maillard.

Nous attendons maintenant de nouvelles rencontres afin d'organiser cet "accueil" pour la rentrée scolaire prochaine ■

Dernière minute ...

Réunion le 30 avril à Cahors avec M. l'Inspecteur d'Académie.

Les "Colin Maillard"

Depuis 1992 l'ALSH (Accueil de Loisirs sans hébergement) géré par l'Association "les Colin Maillard", accueille les enfants de 2 à 11 ans les mercredis, petites vacances et 5 semaines en été.

17 communes envoient des enfants. 60 sur 120 sont de Cajarc.

Cette Association vit grâce aux participations des familles, des prestations de la CAF, des aides du Conseil Régional, du Conseil Général et une subvention de la Mairie de Cajarc (4 200 € en 2008).

L'ALSH fonctionne avec 2 emplois aidés (type CAV) dont les contrats s'achèvent en 2009 ; ce qui mettra en péril la continuité de l'action socio-éducative de l'équipe.

Aussi, le Conseil Municipal a pris la décision de verser à l'Association une subvention à hauteur de 19 200 € (4 200 € + une nouvelle subvention de 15 000 €) afin de pérenniser ces deux emplois et de maintenir un personnel d'animation stable sur l'ALSH.

Nous remercions les Colin Maillard qui, par leur engagement, offrent à nos enfants des loisirs éducatifs, un lieu de socialisation et de rencontre ■

Le site internet de la Mairie de Cajarc et en cours de création. Une formation en ce sens a été suivie par des employés administratifs et par des élus.



Un contretemps ne nous a pas permis d'insérer en temps voulu dans le bulletin municipal annuel de janvier l'article de l'ADMR que vous trouverez ci-après.

"Notre Association est très ancienne puisqu'elle fut fondée en 1948 (son 60^{ème} anniversaire a été fêté dernièrement). La première dans notre département. Son fondateur Raymond Vialettes pourrait mesurer aujourd'hui le chemin parcouru depuis sa création. Suivirent Marcel Masbou qui assura la présidence de 1968 à 2004, puis Carlos Selma de 2004 à 2006, présentement Ludovic Cance.

Toujours considérée comme une association familiale, l'ADMR se trouve à présent soumise aux mêmes règles que celles dévolues à n'importe quelle entreprise. Notre spécificité étant celle de l'aide à domicile et, par ce biais, le maintien à domicile des personnes âgées. Notre aide s'étend également aux familles dans le besoin et aux handicapés, telle est notre mission !

30 aides à domicile pour 170 personnes aidées sur la canton. Contrairement à certaines idées reçues, toute personne peut être aidée, il suffit pour cela de s'adresser à la Maison des Services, Impasse des Ecoles à Cajarc (05 65 40 61 61). Les heures d'ouverture du bureau sont les suivantes : du lundi au vendredi : 8h45 / 12h15 et les mardis et vendredis de 13h45 à 17h15.

Christine notre secrétaire est là pour accueillir, renseigner et à la limite, procéder à un examen complet des possibilités en la matière en cas d'intéressement.

Les bénévoles en tant que membres dirigeants de l'Association opèrent à leur niveau et veillent au bon fonctionnement de notre service. Le Bureau" ■

Infos diverses

Suite aux strictes règles de construction imposées par le tout nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) en cours d'officialisation, le projet communal envisagé sur le "terrain Raffy", en partenariat avec les HLM du Lot, est remis en cause. Néanmoins, la construction de maisons individuelles restera possible sous certaines conditions ■

"Cajarc 1900..." ce livre conçu par Bernard Mirabel, Pierre Roux et Jacques Borzo a été dévoilé à l'occasion du Salon des Collectionneurs. Il présente des cartes postales anciennes de Cajarc et des environs. Il est en vente à la Maison de la Presse au prix de 23 €



Une erreur dont vous voudrez bien nous excuser a été commise dans le bulletin municipal annuel à la rubrique "état civil". En ce qui concerne les mariages, il fallait lire :
Carrère Dit Barrumès Patrick & Lelong Florence
Saint-Venant Jean-Louis & Eloi Nicole
Pourcel Frédéric & Van Audenaerde Bénédicte